

Possibilité de participation suisse aux projets de coopération Erasmus+ 2023

Depuis 2014, la Suisse n'est plus associée à Erasmus+. Certains instruments d'encouragement permettent néanmoins aux institutions suisses de participer à des projets de coopération Erasmus+ en tant qu'institutions d'un «pays tiers non associé» (actions clé 2 et 3).

Le tableau suivant offre une vue d'ensemble des possibilités de participation ouvertes aux institutions suisses (vert = CH éligible).

Dans les cas où les institutions suisses sont éligibles à la participation, deux options sont souvent disponibles :

1. Comme «partenaires à part entière», les institutions suisses doivent apporter une plus-value importante au projet. Dans ce cas, elles peuvent demander des fonds de l'Union européenne (symbole: E+).
2. Comme «partenaires associés», les institutions suisses décrivent leur implication dans le projet dans la demande adressée au niveau de l'Union européenne, mais elles financent leur participation avec d'autres fonds qu'Erasmus+. Pour certains instruments, elles peuvent demander un financement par le biais du programme suisse pour Erasmus+ (symbole: SPE+). Sinon, elles peuvent participer au projet en s'autofinçant ou en obtenant des fonds auprès d'autres organismes de subvention.

Si, dans le cadre du programme suisse pour Erasmus+, les contributions demandées dépassent les fonds disponibles, les demandes – ainsi que celles soumises dans le cadre du "programme international" - sont prises en compte conformément aux critères ci-après et dans l'ordre indiqué ci-dessous: Programme' - will be considered according to the following criteria in the following order of priority:

- a. contribution du projet de coopération au développement du système éducatif suisse et de ses acteurs dans un contexte international, en tenant compte du cadre géographique défini à l'article 2 de l'Ordonnance sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation (OCMIF);
- b. utilité du projet de coopération pour les besoins spécifiques d'un domaine de formation précis;
- c. degré de commercialisation de l'institution ou de l'organisation, la priorité étant donnée aux institutions et organisations non commerciales.

Instrument d'encouragement Erasmus+ 2023

Enseignement

Formation des adultes

Formation

Activités de jeunesse

Enseignement tertiaire et formation professionnelle supérieure

Action clé 2 – projets en soutien à la coopération

Partenariats de coopération	E+ / SPE+	E+ / SPE+	E+ / SPE+	E+ / SPE+	E+ / SPE+
Projets de partenariat simplifié					

Action clé 2 – partenariats pour l'excellence

Universités européennes					SPE+
Centres d'excellence professionnelle (COVE)			E+ / SPE+		E+/(SPE+)
Académies Erasmus+ des enseignants	Pas d'appel à projets en 2023				
Action Erasmus Mundus – Lot 1 (EMJM)					E+ ² /(SPE+)
– Lot 2 (EMDM)					E+ ³

Action clé 2 – partenariats en faveur de l'innovation

Alliances pour l'innovation – Lot 1			E+ / SPE+		E+ / SPE+
– Lot 2					
Projets prospectifs – Lot 1 (numérique)	SPE+	SPE+	SPE+	SPE+	SPE+
– Lot 2			SPE+		
– Lot 3		SPE+			
Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse					
Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur					
Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels					
Renforcement des capacités dans le domaine du sport					
Manifestations sportives européennes à but non lucratif					

Actions Jean Monnet

Actions Jean Monnet dans le domaine de l'enseignement supérieur					E+ ²
Actions Jean Monnet dans d'autres secteurs de l'éducation et de la formation					

Action clé 3 – soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération

Les jeunes européens ensemble					
-------------------------------	--	--	--	--	--

Possibilités de participation en fonction de l'appel à projets

- Participation possible pour les institutions suisses
- Participation impossible pour les institutions suisses
- L'instrument ne s'adresse pas à ce niveau de formation

E+ Financement par des subventions européennes possible

SPE+ Financement par des subventions du programme suisse pour Erasmus+ possible

- 1 Les COVE sont destinés aux organisations qui proposent des formations professionnelles initiales et continues aux niveaux CEC 3 à 8, y compris dans l'enseignement tertiaire (par exemple hautes écoles spécialisées, instituts polytechniques, etc.). Les demandes ne peuvent toutefois pas englober que des activités qui s'adressent à des apprenant-e-s du niveau tertiaire.
- 2 Possible en tant que requérant-e
- 3 En tant que coordinateur/coordinatrice, car il s'agit de subventions pour un seul bénéficiaire (mono-beneficiary projects)